

**DELIBERATION N° 2023001****Modifiant le tableau des effectifs**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la salle communale.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	12	12

Présents :

Mmes DAMIDAUX – BARRE-LOPES – LEBLANC – PERRAUD – BOUCHET-GIORIA

MM. DURAND – PACCOUD – NAULET – MOISSON – MEURENAND – TARPIN

Date de la convocation

20 janvier 2023

Absents excusés :

Mme PASQUET

M. MAITRE

Secrétaire de séance : Mme GIORIA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire (ou le Président) rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au *Conseil Municipal* de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 12/01/2023

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier l'emploi(s) d'Adjoint administratif à temps non complet, passage d'une durée hebdomadaire de 20 heures à une durée hebdomadaire de 25 heures, en raison de polyvalence, et de se préparer au départ à la retraite de Mme GRAMAS Sylvie.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

La *suppression* à compter du 31/03/2023 d'un emploi permanent au grade d'**Adjoint administratif territorial**, Fonctions : Secrétaire de Mairie
Temps non complet, à raison de 20 heures pour exercer les Fonctions de secrétaire de Mairie

La *création* à compter du 31/03/2023 d'un emploi permanent au grade d'**Adjoint administratif territorial**, Fonctions : Secrétaire de Mairie
Temps non complet, à raison de 25 heures pour exercer les Fonctions de secrétaire de Mairie

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<i>Nombre de Poste</i>	<i>Grade</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Tps Hebdomadaire</i>
<i>1</i>	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Secrétaire de Maire</i>	<i>25 Heures</i>
<i>1</i>	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>15 Heures</i>
<i>1</i>	<i>Adjoint Technique</i>	<i>Agent Technique</i>	<i>35 Heures</i>

Fait à Montcet Le 27 janvier 2023
Le Maire,

Franck TARPIN

